



DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

« SEGRO ACTISUD »

Projet Mixte : construction d'un Data-Center, d'un entrepôt
multi-étagé et d'un parking silo

90, chemin du ruisseau Mirabeau, 13016 Marseille

SEGRO MARSEILLE MR1

Michel CANAC
Christophe AMIEL
David GRECOURT
Antoine LIEUTIER

LYON

18, rue Bourgelat
69002 LYON
04 78 14 02 00
archis@la4p.fr

PARIS

13, rue Fernand Léger
75020 PARIS
01 40 21 62 37
contact.paris@la4p.fr

MARSEILLE

84, rue Borde
13008 MARSEILLE
04 91 41 22 57
marseille@la4p.fr

PC 13

Attestation de prise en compte des mesures prescrites dans le PPR

Je soussigné, Antoine Lieutier, agissant au nom de la société ATELIER 4 + Marseille, atteste que le projet prend bien en compte les prescriptions du Plan de Prévention des Risques (PPR) « Retrait Gonflement des Sols argileux » au stade de la conception.

A été réalisé dans le cadre du projet une étude géotechnique sur la parcelle, définissant les dispositions constructives et environnementales nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de tassement différentiel et couvrant les missions géotechniques adaptées définies dans la norme en vigueur (de type G12 (étude d'avant projet), de type G2 (étude géotechnique de projet) et de type G3 (étude et suivi géotechniques d'exécution) au sens de la norme géotechnique NF P 94-500).

Au cours de ces études une attention particulière a été et sera portée sur les conséquences « éventuellement » néfastes que pourrait créer le nouveau projet sur les parcelles voisines. »

à Marseille le 13 décembre 2023

Maître d'Ouvrage :

SEGRO MARSEILLE MR1

Dossier n° :

Date : Décembre
2023

